

LE 04 FÉVRIER 2013

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce quatrième jour de février de l'an deux mil treize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Pierre Trudel M. Hertel Vaillancourt
M. Martin Faucher M. Guy Thibouthot
M. Robert Normand M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal du 14 janvier 2013 est adopté à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal quelques jours avant la présente session.

05-02-2013 PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER

Il est proposé par Guy Thibouthot et résolu unanimement que le Conseil accepte le rapport financier de l'exercice 2012 tel que présenté par Mme Caroline Paré de Blanchet Vachon.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE JANVIER 2013

Secteur d'activités	Budget 2012	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	256 671 \$	31 844 \$	31 844 \$	224 827
Sécurité publique	222 776 \$	9 637 \$	9 637 \$	213 139 \$
Transport routier	422 587 \$	35 954 \$	35 954 \$	386 633\$
Hygiène du milieu	249 177 \$	30 734 \$	30 734 \$	218 443
Industrie & Commerce	58 043 \$	1 076 \$	1 076 \$	56 967\$
Loisirs et culture	67 800 \$	12 496 \$	12 496 \$	55 304\$
Frais de financement	138 016 \$	20 559 \$	20 559 \$	117 457
Remb. en capital	474 490 \$	62 700 \$	62 700 \$	411 790 \$
Investissements prévus	557 440 \$	0 \$	0 \$	557 440 \$
Total dépenses	2 447 000 \$	205 000 \$	205 000 \$	2 242 000 \$
Revenus	2 447 000 \$		1 429 491 \$	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de janvier.

CORRESPONDANCE

- ↳ La MMQ nous mentionne qu'une ristourne de 2 705\$ nous sera versée.
- ↳ Mme Isabelle Olivier du MDDEP accuse réception de notre plan d'action sur la réduction du phosphore et mentionne qu'une réponse officielle nous sera délivrée dans les 75 jours.
- ↳ LA FADOQ demande au conseil d'utilisée la salle gratuitement afin d'y tenir des séances de danse en ligne. **acceptée**

- ↳ Les coûts d'Hydro-Québec pour le déplacement des poteaux du rang St-Jean-Baptiste sont de 111 071\$ avant taxes
- ↳ La Cie LCS inc nous a acheminé le rapport des travaux d'inspection télévisée sur les conduits concernés, ceux-ci sont transmis à Genivar pour vérification.
- ↳ Monsieur Nicolas Roux du MTQ nous demande nos prévisions quant au renouvellement du pont rang St-Jean-Baptiste. **Vérification auprès de Genivar**

06-02-2013 APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE STE-HÉNÉDINE

Il est proposé par Hertel Vaillancourt et résolu unanimement que la municipalité de Sainte-Marguerite appuie la municipalité de Sainte-Hénédine afin que soit maintenu dans cette municipalité le siège social d'Unicoop ou à tout le moins, que soit maintenu la majorité des emplois du siège social dans un milieu rural.

07-02-2013 MODIFICATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Considérant que l'année 2013 est une année d'élection municipale et qu'il faut tenir compte qu'à compter de 16h30 le 30^e jour précédent celui du scrutin (soit, à compter du 4 octobre 2013, 16h30) il n'est pas possible pour le conseil de siéger;

Considérant que dans la résolution n° 158-11-2012 établissant le calendrier des séances pour l'année 2013, la séance d'octobre avait été fixée au 7 octobre;

EN Conséquence, il est proposé par Pierre Trudel et résolu à l'unanimité que la séance d'octobre soit fixée le lundi 30 septembre.

08-02-2013 CONTRIBUTION EMPLOYEUR À UN RÉGIME CONTRIBUTIF

Il est proposé par Emile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal accepte de contribuer à un régime contributif pour les employés aux conditions suivantes :

- Au pourcentage maximal de 2% du salaire brut, part égale employé/employeur
- Afin de participer au régime, un employé devra avoir un an d'ancienneté complétée
- Les fonds seront gérés par La Capitale mutuelle

09-02-2013 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR RÉPARATION DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que des soumissions soient demandées pour le remplacement des fenêtres côté sud et côté ouest de l'édifice municipal. Un devis sera préparé et acheminé aux entrepreneurs potentiels.

10-02-2013 AVIS DE MOTION

Sur la proposition de Robert Normand un avis de motion est par la présente donné que le Conseil adoptera lors d'une séance subséquente un règlement décrétant un emprunt pour des travaux de renouvellement d'infrastructures pour la rue Robert. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil.

11-02-2013 AVIS DE MOTION

Sur la proposition de Pierre Trudel un avis de motion est par la présente donné que le Conseil adoptera un règlement modifiant le règlement no 409 sur la qualité de vie. Une copie du projet a été remise à chaque membre du conseil.

12-02-2013 ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2012 EN LIEN AVEC LE SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

ATTENDU que le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 2 août 2007;

ATTENDU qu'à l'intérieur du schéma de couverture de risques, il est prévu de produire un rapport annuel des activités en sécurité incendie;

ATTENDU que le rapport annuel 2012 a été produit en partie par chacune des municipalités faisant partie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que les informations concernant le service régional de sécurité incendie de la MRC ont été remplies par le coordonnateur en sécurité incendie pour consigner les actions du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU que l'onglet PMO (justifications) a été produit à partir des informations et des données fournies par l'indicateur de performance de chacune des municipalités de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Marguerite a pris connaissance de l'indicateur de performance et du graphique pour le rapport annuel de l'année 2012 et prendra si nécessaire les mesures nécessaires pour l'amélioration du plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en collaboration avec le coordonnateur en sécurité incendie de la MRC de La Nouvelle-Beauce;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Martin Faucher, résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Marguerite adopte la partie du rapport annuel 2012 en lien avec la municipalité en regard au schéma de couverture de risques et autorise à le transmettre à la MRC de La Nouvelle-Beauce qui, par la suite, le transmettra au ministère de la Sécurité publique.

BORNE SÈCHE RANG STE-SUZANNE

Démarches entreprises avec la municipalité de Ste-Hénédine concernant leur intérêt à participer au partage de coûts de l'élaboration de cette borne, située aux limites de nos deux municipalités.

13-02-2013 ACHAT D'OUTILS POUR LE DÉPARTEMENT DE LA VOIRIE

Il est proposé par Martin Faucher et résolu unanimement que l'inspecteur municipal soit mandaté pour effectuer l'achat d'un vérin pneumatique ainsi qu'une perceuse à colonne avec un coût n'excédant pas 1500\$. Ces achats avaient été prévus dans le budget de 2013.

14-02-2013 EAU POTABLE

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que l'offre de Genivar au coût de 2 200\$ avant taxes est acceptée pour la préparation de la demande à la Commission de la Protection du Territoire Agricole du Québec (CPTAQ) concernant le raccord du nouveau puits au système existant.

DIVERS

- Dans le dossier de vente pour non-paiement de taxes, aucun dossier ne sera acheminé à la MRC de la Nouvelle-Beauce.
- Amende pour fausse alarme incendie sera transmise au Bar CNS inc pour une troisième fausse alarme incendie

Période de questions

Le maire répond aux questions de l'assemblée.

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

15-02-2013 CLÔTURE DE LA SESSION

Sur la proposition de Martin Faucher, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h20.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale
et secrétaire-trésorière